

SEANCE DU JEUDI 28 MARS 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 28 mars 2019 à 20h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Fresney le Puceux, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L121.10 et L122.5 du Code des Communes.

Présents : M. Serge LANGEOIS, M. Didier ALPHONSE, M. Jean LAHOUSSE, M. Loïck LEGOUT, M. Richard DOIX, M. Gael MARCHAND, M. Didier MAUPAS, M. Ludovic LELANDAIS, M. Jean-François AUVRAY, M. Philippe CONDAMIN, Mme Bernadette LOISON, Mme Isabelle THERIN, Mme Emilie ESTEVES, Mme Aurélie LECLERE.

Pouvoirs: Mme Christelle GUESDON a donné pouvoir à Mme Bernadette LOISON.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations à formuler concernant le compte rendu de la séance précédente. N'ayant pas d'observation, Monsieur le Maire propose de débuter la séance, Madame Isabelle THERIN est nommée secrétaire de séance.

1-TAUX D'IMPOSITION DES QUATRE TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2019

Après concertation, Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux des 4 taxes directes locales en 2019 :

	Bases 2019	Taux 2018	Produit 2019
TH	579 700	3,96	22 956 €
TFB	702 700	8,61	60 502 €
TFNB	70 300	13,57	9 540 €
TOTAL			92 998 €

TH: Taxe Habitation / TFB: Taxe Foncière Bâti / TFNB: Taxe Foncière Non Bâti

Monsieur le Maire propose de passer au vote :

Secrétaire de séance : Mme Isabelle THERIN

POUR: 13 (dont 1 pouvoir)

CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

Après délibération, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité des présents de ne pas augmenter les taux en 2019.

2-SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT POUR L'AMÉNAGEMENT DU CŒUR DE BOURG

Monsieur le Maire rappelle que pour financer l'opération de l'aménagement du cœur de bourg, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 170 000 €.

Les membres du conseil municipal après avoir pris connaissance des offres de financement reçues de la Banque Postale et du Crédit Agricole **DECIDENT** à l'unanimité de retenir **la Banque Postale** selon les caractéristiques du contrat de prêt ci-après :

Montant du contrat de prêt : 170 000 € Durée du contrat de prêt : 15 ans

Objet du contrat de prêt : aménagement du cœur de bourg **Tranche obligatoire :** à taux fixe jusqu'au 01/06/2034

Versement des fonds : en 1 fois

Taux intérêt annuel : taux fixe de 1,25 %

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : constant

Remboursement anticipé: autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du

capital restant dû, movennant le paiement d'une indemnité actuarielle.

3- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Le budget primitif 2019 est présenté par M. Didier ALPHONSE, délégué aux finances communales. Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget 2019 équilibré en fonctionnement et en investissement comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 501 556,08 € RECETTES DE FONCTIONNEMENT 501 556,08 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 670 636,42 € RECETTES D'INVESTISSEMENT 670 636,42 €

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de passer au vote.

POUR: 13 (dont 1 pouvoir)

CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

Le budget primitif 2019 est adopté à l'unanimité des présents.

4- PERSONNEL COMMUNAL

<u>Service technique</u>: M. le Maire propose aux membres du conseil municipal de recruter un agent contractuel en tant qu'adjoint technique pour les besoins saisonniers allant du 15 avril 2019 au 30 août 2019 pour l'entretien des espaces verts et travaux divers.

Considérant que le bon fonctionnement des services implique le recrutement d'un agent contractuel, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de recruter un agent contractuel en qualité d'Adjoint Technique (Echelle C1), à temps non complet, pour une durée hebdomadaire de 8/35^{ème}.

Le contrat prend effet au 15 avril 2019 et prendra fin le 30 août 2019.

Le cocontractant recevra une rémunération mensuelle sur la base de l'indice brut 348 et l'indice majoré 326, un contrat à durée déterminée sera rédigé dans ce sens.

5- ADAPTATION DES NOUVEAUX STATUTS DU SDEC ENERGIE

Monsieur le Maire expose que le contexte législatif et réglementaire en constante évolution dans le domaine des distributions publiques d'énergie comme dans celui de l'organisme territoriale nécessite l'adaptation des statuts du SDEC ENERGIE dont la commune est adhérente.

Ainsi, lors de son assemblée du 28 févier 2019, le Comité Syndical du SDEC ENERGIE a approuvé l'adaptation de ses statuts.

Conformément aux dispositions visées à l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SDEC ENERGIE a notifié les nouveaux statuts du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents, qui disposent d'un délai de trois mois, à la date de notification, pour délibérer sur cette proposition.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal décide de **s'abstenir** sur les nouveaux statuts du SDEC ENERGIE.

8- <u>INFORMATIONS DIVERSES</u>

<u>PLUi</u>: M. LEGOUT rend compte de la réunion qui s'est déroulée le jeudi 21 mars 2019 à la salle de Bretteville sur LAIZE dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLUi.

Ce projet devra faire l'objet d'un débat dans notre conseil municipal au mois d'avril ou mai 2019. Cette réunion de présentation et d'échange, a permis de préparer les débats dans les conseils municipaux, de répondre aux questions, et d'échanger sur nos projets.

<u>Salle des fêtes</u>: M. Jean LAHOUSSE propose d'agrandir la cuisine de la salle des fêtes jugée pour lui trop étroite et non fonctionnelle.

<u>Projet de concours de village illuminé</u>: Madame Loison propose à l'assemblée d'organiser pour la période des fêtes de fin d'année un concours de village illuminé pour créer une ambiance festive. Les espaces publics seront décorés par la mairie et les particuliers seront encouragés à participer à l'effort général.

Ce concours récompensera les habitants pour la qualité de leurs illuminations évaluées par un jury.

<u>Accueil des nouveaux arrivants</u>: M. le Maire propose d'accueillir les nouveaux habitants au cours d'une cérémonie organisée dans l'année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00

M. LANGEOIS Serge

M. M. MARCHAND Gaël

M. MARCHAND Gaël

M. MARCHAND Gaël

M. CONDAMIN Philippe
(A pouvoir de Mme GUESDON C.)

M. LAHOUSSE Jean

Mme THERIN Isabelle

M. LEGOUT Loïck

M. MAUPAS Didier

Mme GUE	ESDON (Christel	lle	
(A donné	pouvoir a	à Mme	LOISON	B.)

M. DOIX Richard

M. AUVRAY Jean-François

Mme ESTEVES Emilie

M. LELANDAIS Ludovic